

CONTACT : ttcl37@outlook.fr

SECRÉTAIRE : Mélanie HENNION - 06.30.28.23.65

PRÉSIDENTE: Céline VIEVILLE - 06.18.53.62.95

TRESORIERE: Jennifer CHEVAILLIER - 06.23.88.11.50

INSCRIPTION SAISON 2025/2026

N° de Licence

CATEGORIE :

Nom du licencié			Prénom		
Nom de naissance			Sexe	☐ F ☐ M ☐ Personnalisé : _____	
Date et Lieu de naissance	Date :	Ville :		N° Département :	
Adresse actuelle	N° et Libellé de la voie :				
	Complément adresse :				
	Code Postal :		Ville :		
Coordonnées de contact	N° Mobile :			Email :	

Représentant légal (A renseigner pour l'inscription d'un mineur)

Nom Prénom			
Coordonnées	N° Téléphone portable :	Email :	
Départ de l'enfant	J'autorise le départ non-accompagné du licencié mineur dont je suis le représentant légal, en fin d'entraînement ou de compétition ☐ oui ☐ Non		
En cas d'urgence :	Personne à contacter - Nom :		N° Mobile :
	En cas d'accident, j'autorise le TTCL à prendre toutes mesures médicales urgentes et conservatoires rendues nécessaires par l'état de santé du mineur (appel des secours publics et/ou privés, gestes des premiers secours...).		

Droit à l'image et réseaux sociaux (A renseigner par le licencié ou son représentant légal)

Droit à l'image	J'autorise la diffusion et la publication d'image et de vidéos me concernant ou concernant le licencié mineur dont je suis le représentant légal ☐ OUI ☐ NON
Groupe Whatsapp	Je donne mon accord pour être ajouté au groupe Whatsapp du club ☐ OUI ☐ NON

Choix de la licence (A renseigner par le licencié ou son représentant légal)

Type de licence souscrite pour l'année	☐ Licence Loisirs Enfants, 1 séance par semaine: 90€ ☐ Licence Loisirs Adulte : 115€ ☐ Licence Compétition Jeunes et adulte (en équipe) : 135 € ☐ Licence Critérium Fédéral (en équipe + en indiv.) : 155 €
--	--

➔ En signant ce formulaire d'inscription, je m'engage à respecter le Règlement Intérieur et la Charte du club et à les faire respecter par le mineur dont je suis le représentant légal.

Pièces à joindre :

- Un certificat médical (pour les adultes uniquement), avec mention compétition (pour les licences en compétitions),
- Un Auto-questionnaire de santé
- Une photo d'identité (pour les enfants),
- Le règlement en espèces, en chèque ANCV, en chèque à l'ordre du TTCL.

DATE :

SIGNATURE : (du Responsable Légal pour les mineurs)

Questionnaire de Santé pour Mineur

Vous pouvez répondre à cet autoquestionnaire si êtes mineur au moment de la prise de la licence

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐

Ton âge: ans

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non.		Oui	Non
Durant les 12 derniers mois :			
1	Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
2	As-tu été opéré(e) ?	☐	☐
3	As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
4	As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
5	As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
6	As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
7	As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
8	As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
9	As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
10	As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
11	As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
12	As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps : (plus de 2 semaines)			
13	Te sens-tu très fatigué(e) ?	☐	☐
14	As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
15	Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
16	Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
17	Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
18	Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui :			
19	Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
20	Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
21	Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents :			
22	Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
23	Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
24	Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié et de son représentant légal.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Ainsi, il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez en remplissant le coupon ci-dessous, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire est confidentiel et ne doit être remis qu'à un médecin si nécessaire.

ATTESTATION

(Coupon à découper et à joindre avec la demande de licence)

Je soussigné :

NOM : _____

PRENOM : _____

N° de licence : _____

déclare avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative de la FFTT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFTT ne pourra être recherchée.

Date et signature du joueur mineur

Date et signature du représentant légal obligatoire

Questionnaire de Santé pour Majeur

Vous pouvez répondre à cet autoquestionnaire si êtes majeur et avez un certificat médical datant de moins de trois ans, et si vous avez été licencié en continu depuis cette date, avec la mention "certificat médical présenté".

Un certificat médical ne peut être prolongé plus de deux fois avec un questionnaire de santé.

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non. Durant les 12 derniers mois :		Oui	Non
1	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2	Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ?	☐	☐
3	Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4	Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5	Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6	Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour :			
7	Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.), survenue durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8	Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9	Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Ainsi, il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste en remplissant le coupon ci-dessous, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire est confidentiel et ne doit être remis qu'à un médecin si nécessaire.

ATTESTATION

(Coupon à découper et à joindre avec la demande de licence)

Je soussigné :

NOM : _____

PRENOM : _____

N° de licence : _____

déclare avoir précédemment fourni un certificat médical daté de moins de 3 ans à ce jour (le certificat médical devra avoir été prolongé au maximum 2 fois par un questionnaire de santé et dans la continuité) et atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative de la FFTT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFTT ne pourra être recherchée.

Certificat médical précédent :

Date : ____/____/____

Nom du médecin : _____

Date et signature du titulaire ou du représentant légal

Le-la pongiste du club du **Tennis de Table Club du Lochois** fait honneur à son sport et à son club en toutes circonstances.
Il-elle s'engage notamment à :

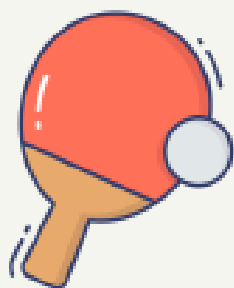


Respecter les règles suivantes :

- Pratiquer le tennis de table en tenue adéquate,
- Se présenter à l'heure aux entraînements et aux compétitions,
- Respecter le matériel (tables, séparations, marqueurs, balles...),
- Porter le maillot du club lors des compétitions individuelles ou par équipe,
- Installer la salle lors des journées de compétition,
- Ranger le matériel et les balles lors des entraînements et des compétitions.

Se comporter en sportif fair-play, autant envers ses adversaires qu'envers ses partenaires du club :

- Respecter son adversaire pendant le match et après,
- Encourager et soutenir jusqu'au bout ses coéquipiers, dans la victoire comme dans la défaite
- S'excuser lors d'un point gagné avec le filet ou un bord de table,
- Respecter les décisions de l'arbitre et du juge arbitre,
- Serrer la main de son adversaire en fin de match, ainsi que celle de l'arbitre.



Participer à la vie du club :

- Privilégier le vivre ensemble,
- Valoriser le club (auprès des joueurs des autres clubs, dans son entourage...),
- Se proposer (selon ses possibilités) pour aider lors des animations, des manifestations, des compétitions (tournois, loto, forum des associations...),
- Mettre en relation le bureau avec d'éventuels partenaires.

Parents et accompagnateurs :

- Adopter une attitude responsable vis-à-vis du club, des entraîneurs et des joueurs.
- Soutenir son enfant dans son parcours de formation,
- Prévenir les encadrants de toute difficulté éventuelle,
- Respecter les adversaires de son enfant ainsi que l'arbitre et le juge-arbitre.



Charte rédigée par les membres du bureau du club et l'entraîneur.

REGLEMENT INTERIEUR DU TTCL - TENNIS DE TABLE CLUB DU LOCHOIS

Toute inscription au club du Tennis de Table Club du Lochois implique le respect de son règlement intérieur. Ce règlement est mis à la disposition de chaque membre et doit être porté à sa connaissance au moment de son adhésion.

Article 1 – Adhésion

Lors de l'adhésion à l'association, chaque membre doit fournir les documents ci-dessous :

- La fiche d'inscription (demande de licence) dûment remplie et signée pour les licenciés,
- Un questionnaire de santé pour « mineur » ou « majeur », complété et signé par le mineur ainsi que par son représentant légal,
- Un certificat médical sera demandé pour les majeurs qui prendront une première licence,
- Un Certificat médical obligatoire pour chaque changement de tranche d'âge (V45, V50, V55 etc.) votre certificat est valable **5 ans**. Un certificat médical original de non-contre-indication à la pratique du tennis de table qui devra mentionner « Pratique du tennis de table en compétition » pour un joueur qui fera de la compétition. La licence ne pourra être validée sans le certificat médical. Le questionnaire de santé de la FFTT pourra remplacer le certificat médical si toutes les conditions sont réunies.
- Le règlement de la cotisation annuelle.
- La Charte du club TTCL.

La saison sportive se fera du 1 septembre de l'année en cours au 5 juillet de l'année suivante.

Article 2 – Séance d'essai

Une séance pourra être accordée pour toute personne désirant s'essayer à la pratique du tennis de table au sein de l'association du Tennis de Table Club du Lochois. Au-delà, la personne devra remplir les conditions édictées à l'article 1.

Article 3 – Cotisation

Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année en Assemblée Générale. Elle doit être versée le jour de l'inscription. La qualité de membre est acquise et l'accès à l'entraînement autorisé, lorsque la totalité de son montant est réglée. Les règlements peuvent se faire de préférence en chèque libellé à l'ordre de TTC DU LOCHOIS (un paiement échelonné peut être mis en place) ou en espèces.

Afin de pouvoir démarrer les championnats dans les meilleures conditions, il est demandé aux compétiteurs de régulariser leur inscription le plus tôt possible. L'adhérent ne peut obtenir le remboursement même partiel de sa cotisation pour quelques raisons que ce soit. Pour toute adhésion réalisée en cours d'année - La cotisation sera intégrale jusqu'à fin décembre - De janvier à juin elle sera du coût réel de la licence à la ligue + prorata temporis de la partie qui revient au club.

Article 4 – Assurances

Tout adhérent ayant présenté un certificat médical de non contre-indication pour la pratique du tennis de table en compétition recevra une licence correspondant à son niveau d'activité dans le club. Les adhérents sont tenus d'être assurés pour la pratique sportive auprès de notre club.

Article 5 – Cotisation Sportive

Chaque adhérent choisit son type de licence (la licence étant obligatoire pour la Fédération) :

- La licence « loisir ». Elle permet d'accéder à la salle pendant le créneau d'ouvertures libres et loisirs selon le planning de mise à disposition de la salle, permet de bénéficier d'un entraînement par semaine dirigé par un entraîneur (vous ne pourrez pas faire de compétition ni en équipe, ni individuelle).
- La licence « compétition » pour les compétitions. Elle permet de participer aux entraînements hebdomadaires et aux compétitions par équipe.
- La licence « critérium fédéral ». Elle permet de participer en plus des compétitions par équipes, aux compétitions individuelles.

Le montant des cotisations est revu chaque année en Assemblée Générale. Il est disponible sur le formulaire d'inscription.

Article 6 – Entraînements et accès à la salle

L'activité du Tennis de table se pratique dans la salle située à la salle DANIEL BESCHON Parc du grand vau 37600 LOCHES. Seuls les adhérents à jour de leur cotisation sont autorisés à fréquenter la salle d'entraînement du club lors des périodes d'entraînement. Les horaires sont portés à la connaissance des adhérents et des parents ou représentants légaux (pour les mineurs) au début de la saison sportive ou en temps utile en cas de changement impromptu. L'utilisation de chaussures de sport en salle en parfait état de propreté et une tenue de sport approprié à la pratique du tennis de table est obligatoire. Les parents de joueurs et les supporters, même non adhérents, sont autorisés à fréquenter la salle lors des compétitions ou entraînements, sous réserve d'un comportement sportif et fair-play. Avant de déposer leur(s) enfant(s) au club, **les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir**. Les enfants sont sous la responsabilité de l'encadrant pendant les séances. Il est impératif de se présenter à l'heure pour le bon déroulement de la séance. **Nous laissons un quart d'heure pour les retardataires, après ils ne seront pas inclus à la séance.** A l'issue de l'entraînement, l'enfant doit être repris **dans l'enceinte** en présence de l'encadrant à l'heure de la fin de la séance. Un mineur sera autorisé à partir de la salle, seul, après que les parents aient signé **le formulaire d'inscription (case à cocher)**.

Article 7 : Entretien de la salle et du matériel

L'entretien de la salle de Tennis de Table est réalisé par la commune de LOCHES. Chaque membre de l'association est tenu de veiller à la propreté de la salle, de participer au rangement du matériel de fin de séance et au terme des compétitions. Chaque personne est tenue au respect et à la non-dégradation du matériel mis à sa disposition (**balles**, tables, filets, matériels d'arbitrage et séparations, matériel d'entraînement et de compétition).

Article 8 : Acheminement sur les lieux de compétitions

Pour les compétitions individuelles ou par équipes, le transport des membres mineurs est à la charge des parents ou représentants légaux et sous leur entière responsabilité. En cas d'impossibilité, il appartient à chaque parent ou représentant légal d'organiser le transport avec d'autres licenciés ou parents ou, à défaut, de prévenir en amont de l'absence de leur enfant à ces-dites compétitions. Les personnes assurant le transport devront s'assurer que leur contrat d'assurance couvre le transport de tiers mineurs.

Article 9 : Discipline

Le bureau peut se réunir à la demande du président ou de deux de ses membres pour statuer et décider à tout manquement aux règles de bases de ce règlement intérieur. Des sanctions pourront être prises, par vote, par le bureau. L'association se réserve le droit d'interdire l'accès aux aires de sport à toute personne dont le comportement, l'état ou la tenue vestimentaire seraient jugés provocants et non conformes à l'éthique sportive et à ce présent règlement.

Article 10 – Les règles de sécurité

En aucun cas, la responsabilité de l'association Tennis de Table club du lochois ne pourra être engagée pour tout incident (perte, vol, bagarre, dégradation des locaux, etc.) non lié directement à la pratique du tennis de table, que ce soit vis à vis des membres, des visiteurs ou des compétiteurs d'autres associations.

Article 11 - L'assemblée générale

Tous les membres sont convoqués, au moins deux semaines avant, pour l'assemblée générale annuelle. Les décisions prises lors des assemblées générales, sont acquises à la majorité simple (en un seul tour) des membres présents ou représentés.

Article 12 - Les Modifications

Le bureau se réserve le droit de modifier certains articles du règlement intérieur et se doit d'en informer les membres de l'association.

Article 13 – Partenaires du club et donateurs

Les aides financières (sponsors, mécénat, dons etc...) sont possibles. L'association Tennis de Table club du lochois délivre dans ce cas un justificatif pour la déclaration fiscale.